

— Séance du 6 décembre 2018 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX, Gérald BRÉZIN.

Absents : Jérôme COURMONT, Magali LÉGER (excusés).
Secrétaire de séance : Claudine LEQUIEN

Encaissement de chèques :

- De 1700 € de l'ACAP pour le remboursement de l'achat de cartes cadeaux.
- De 202,48 € de l'ACAP en remboursement d'une facture METRO pour l'organisation du repas du 31 décembre.
- De 100 € des Amis de la collégiale et de 100 € des racines calcéennes pour participation de la pose d'une plaque à la mémoire de Jean Choquet.

Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCNS

Antony DELVILLE expose à l'assemblée qu'une directive de la loi Notre était le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes. Un report de mise en application de cette disposition a été effectué avec une échéance en 2026.

Il convient dès lors de refuser pour l'instant ce transfert de compétence. À l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de refuser le transfert de compétence eau et assainissement à la CCNS.

Avenants aux travaux d'aménagement de logements au presbytère et rez-de-chaussée rue des chanoines:

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter deux avenants aux entreprises suivantes :

- à l'entreprise TAILLY menuiserie pour un montant de 2 729,16 € HT concernant la création d'une fenêtre dans le logement rue des Chanoines rez de Chaussée
- à l'entreprise DAMBREVILLE pour un montant de 1 215 € HT concernant l'installation de deux kitchenettes dans les deux studios du presbytère.

Travaux d'extension des réseaux électriques rue du 60e RI pour la construction du RAM

Monsieur le maire présente à la convention relative au financement des travaux d'extension des réseaux électriques rue du 60e R.I. Afin d'alimenter le bâtiment destiné au RAM.

Il en ressort les éléments suivants :

- Travaux électriques : participation de la commune : 5 655 €
- Éclairage : participation de la commune : 1 520 €
- Communications électroniques : participation de la commune : 5197,50 €

Proposition d'étude préalable à de nouveaux travaux sur la collégiale Saint Martin

Monsieur le maire présente au conseil municipal une offre de Pascal BRASSART architecte concernant une mission d'étude préalable à des nouveaux travaux sur la collégiale Saint Martin pour un montant de 4 750 € HT. Monsieur le Maire ajoute qu'une aide de la DRAC de 50 % peut être obtenue sur ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'honoraires de Pascal BRASSART et de lui confier la mission susvisée.

Vente d'un bien sans maître à M. et Mme Delporte Jean-Michel : nouvelle proposition du prix de vente

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a rencontré Jean Michel DELPORTE désireux de se porter acquéreur de la maison sise rue de Saint Pierre mais que le prix demandé par la commune lui paraît excessif.

Monsieur le maire propose de vendre ledit bien au prix de 1000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre ledit bien au prix de 1000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Éclairage public rue des chanoines : pose de 10 nouveaux points lumineux

Monsieur le maire présente au conseil municipal une étude de la FDE 80 concernant l'installation de 10 nouveaux points lumineux LED rue des Chanoines. Monsieur le maire ajoute que de récents travaux d'effacement de réseaux ont été effectués dans ce secteur incluant le remplacement des lampadaires (non LED) et que trois ou quatre mois plus tard, des travaux d'éclairage sur la place du Général de Gaulle ont débuté avec installation de luminaire LED. Monsieur le maire ne comprend pas pourquoi on n'a pas installé des lumières LED rue des Chanoines.

La participation de la commune pour ce projet s'élève à 8 025,74 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas accepter le remplacement des points lumineux existants par des ampoules LED, estimant que cette opération aurait dû être prévue lors des premiers travaux.

Travaux d'effacements de réseaux dans la cité JeanJacques Rousseaux

Monsieur le maire expose que des travaux électriques vont être réalisés par ENEDIS visant à supprimer une armoire rue Jean Jacques Rousseaux et un raccordement dans la rue du Marais. Monsieur le maire indique qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour poursuivre les travaux d'effacement de réseaux dans ce secteur et présente à l'assemblée une estimation financière des travaux, soit :

Travaux électrique : 0

Éclairage public : participation de la commune : 17 600 €

Communications électroniques : participation de la commune : 11 088 €

À l'unanimité, le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux.

Communications diverses

- Monsieur le maire soulève le problème de stationnement des véhicules des ambulances de Picquigny sur le parking de la gare ainsi que les séances de lavage desdits véhicules rue du 60ème R.I. Après discussion du conseil municipal, un courrier va être adressé à M. COTTINET concernant le lavage des véhicules et le stationnement.
- Des démarchages abusifs sont effectués chez les personnes âgées : soyez vigilants et n'hésitez pas à contacter la mairie.